



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le *S L O W*
ID : 018-200000933-20230626-2023_06_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 juin 2023

Délibération n° 2023-06-059

Approbation de la Convention Territoriale Globale Sauldre et Sologne 2023-2027

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Pouvoirs : 3

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Davis DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON et M. Jean-Marc RUIZ.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il ne s'agit pas d'un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social de territoire.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions, le faire vivre sur la durée de la convention (5 années), suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, et les

communes précédemment signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse, autour d'un projet stratégique global portant plusieurs ambitions pour le territoire.

Il ressort de la démarche de diagnostic qui a associé les habitants et les acteurs locaux, et qui a interrogé les thématiques suivantes : parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse, inclusion, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, et numérique, les trois ambitions suivantes pour le territoire Sauldre et Sologne à échéance 2027 :

- **Ambition n°1** : Les habitants accèdent facilement à leurs droits et aux services (alimentation, santé, logement, administration...).
- **Ambition n°2** : En 2027, les familles et les jeunes du territoire bénéficient de services liés à la parentalité, la petite enfance et la jeunesse adaptés à leurs besoins.
- **Ambition n°3** : En 2027, les habitants ont accès à une vie sociale, culturelle et sportive dynamique sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre ces ambitions, un schéma de développement, caractérisant les actions à mettre en œuvre, a été établi et constitue la feuille de route de cette convention territoriale globale.

Pour la déclinaison opérationnelle du schéma de développement, des groupes actions, dédiés spécifiquement à une ou plusieurs actions, seront constitués. L'animation globale de la démarche relèvera d'un comité de pilotage (animé par la Communauté de communes), précédé d'un comité technique, qui se réuniront une fois par an, pour organiser et évaluer la mise en œuvre des actions.

Les thématiques de la communication, de la mobilité et de l'inclusion des publics porteurs de handicap seront transversales et devront être intégrées dans toutes les ambitions.

Vu le projet de Convention Territoriale Globale Sauldre et Sologne 2023-2027, et ses annexes constituant le schéma de développement des trois ambitions définies,

Vu l'avis favorable de la commission « aménagement du territoire et services à la population » du 6 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 juin 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APOUVE la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023-2027 ci-annexée.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230626-2023_06_059-DE

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pascal MARGERIN



La présidente,
Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/06/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.